

Les documents à fournir à l'administration

pour les absences syndicales

Durant l'année scolaire, vous allez être amené sans doute à participer à des activités syndicales qui se dérouleront sur le temps de travail. Nous avons une quantité de temps syndical qui peut être mobilisé, pour les stages / formations de tous les fonctionnaires – contractuel.le.s - et salarié-e-s du privé. Nous avons le droit de bénéficier de **12 jours de formation syndicale** par année scolaire.

Pour les **Réunions d'Instances (Bureaux, journée d'étude, etc)** et **CTS nous avons le droit de poser 20 jours** dans l'année.

Au total nous pouvons ainsi mobiliser 32 journées d'absence pour le syndicat par personne. Ce sont des autorisations de droits, seule la DASEN peut les refuser et doit motiver son refus → dans ce cas se rapprocher du syndicat.

Instances	Démarche	Document(s) à remettre à l'administration	Délais	Où ?	
				1 ^{er} degré *	2nd degré
Stages / formation syndicales	Faire la demande maximum 1 mois avant le début du stage *	Pas de document à joindre à la demande, il faut juste remettre attestation de stage si son supérieur le demande	Maxi 1 mois avant	Application AA1D → Formation syndicale*	Demande écrite au supérieur hiérarchique
Journée d'étude	Dépôt d'une demande ASA 13-2(Autorisation Spéciale d'Absence) *	ASA / Convocation nominative remise par le syndicat à joindre à la demande	Maxi 3 jours avant	Application AA1D → ASA 13-2° Instance représentée fonction publique *	Demande écrite au supérieur hiérarchique
Assemblée générale sur temps de travail	Dépôt d'une demande ASA 13-2(Autorisation Spéciale d'Absence) *	ASA / Convocation nominative remise par le syndicat à joindre à la demande	Maxi 3 jours avant	Application AA1D → ASA 13-2° Instance représentée fonction publique *	Demande écrite au supérieur hiérarchique
Crédit de Temps Syndical (CTS) pour réunion ou tournée ou autre	Dépôt d'une demande de CTS en fonction du volume horaire de CTS qu'a le syndicat)*	Convocation nominative remise par le syndicat à joindre à la demande	Maxi 3 jours avant	Application AA1D → Sur Crédit d'Heure Syndicale. *	Demande écrite au supérieur hiérarchique
Bureau départemental / régional / CNU	Dépôt d'une demande ASA 13-2(Autorisation Spéciale d'Absence) *	ASA / Convocation nominative remise par le syndicat à joindre à la demande	Maxi 3 jours avant	Application AA1D → ASA 13-2° Instance représentée fonction publique*	Demande écrite au supérieur hiérarchique

*** ATTENTION au regard des entraves syndicales récentes sur les congé de droits syndicaux et des lacunes volontaires dans l'application AA1D nous vous conseillons de doubler les demandes pour les collègues du 1^{er} degré d'un mail et des justificatifs nécessaire à votre IEN de circonscription en plus de remplir l'application AA1D.**